

Soutiens à la création et à la diffusion cinématographiques en province de Luxembourg



RÈGLEMENT SAISON CULTURELLE

2019-2021

La Province de Luxembourg a mis en place au sein du Service Culture et Sport un Secteur Cinéma qui a pour objectif d'encourager et de favoriser la diffusion et la création cinématographiques en province de Luxembourg et ce, sur 3 axes :

Aide à la diffusion par un soutien aux salles de cinéma :

Compte tenu de la difficulté et de toute l'importance de la diffusion cinématographique en milieu rural. Soutien distinct aux salles uniques et aux cinémas disposant de plusieurs salles.

Aide à la diffusion par un soutien aux ciné-clubs :

Soutien financier aux ciné-clubs indépendants.

Aide à la production de courts-métrages :

Double objectif:encourager la production de courts-métrages afin de participer à l'émergence de nouveaux talents et de favoriser la création de structures de productions et de services en province de Luxembourg. Inciter les auteurs, les réalisateurs et les producteurs à tourner en province de Luxembourg et à y traiter des sujets en lien avec le territoire.

Le présent règlement s'étend sur deux saisons culturelles :

- septembre 2019 à juin 2020.
- septembre 2020 à juin 2021.



Aide à la diffusion par un soutien financier aux salles de cinéma

Disposant d'UNE SEULE SALLE de projection:

Critères de recevabilité:

- Salle de cinéma se trouvant en province de Luxembourg.
- Ne pas bénéficier d'un subside de fonctionnement annuel alloué par une Commune ou ne pas avoir bénéficié d'un subside communal au cours des 5 dernières années.
- Organiser un festival thématique annuel et/ou participer à l'opération «Du roman à l'écran» et/ou participer aux actions cinéma Art et Essai.
- Assurer la visibilité provinciale en apposant le logo provincial sur les différents supports promotionnels et en apposant un panneau (fourni par le Service Culture et Sport de la Province de Luxembourg) dans votre cinéma.

Montant: 2.500 €

Soutien complémentaire:

Un montant de **600€** est octroyé si, complémentirement à sa programmation classique, le cinéma met sur pied une programmation «non commerciale» (hors programmation des Centres culturels reconnus) de type ciné-club, ciné-débat d'au moins 6 séances par saison. Une séance thématique devra être programmée chaque saison. Voici les deux thématiques imposées pour la période de septembre 2019 à juin 2021 :

- Madeleine Ozeray (kit obligatoire disponible auprès du Service Culture et Sport).
- Court-métrage soutenu par ce règlement (renseignement auprès du Service Culture et Sport).

Documents à fournir:

- Courrier de demande.
- Programmation non commerciale détaillée.
- Comptes de l'année précédente.
- Budget de l'année en cours.
- Justificatifs des dépenses à hauteur du montant du subside (copie des factures et preuves de paiement). A noter sur chaque pièce «Pièce produite exclusivement à l'attention de la Province de Luxembourg, à l'exclusion de tout autre pouvoir subsidiant» + signature.

Disposant de PLUSIEURS SALLES de projection :

Critères de recevabilité :

- Salle de cinéma se trouvant en province de Luxembourg.
- Ne pas bénéficier d'un subside de fonctionnement annuel alloué par une Commune ou ne pas avoir bénéficié d'un subside communal au cours des 5 dernières années.
- Organiser un festival thématique annuel et/ou participer à l'opération « Du roman à l'écran » et/ou participer aux actions cinéma Art et Essai.
- Assurer la visibilité provinciale en apposant le logo provincial sur les différents supports promotionnels et en apposant un panneau (fourni par le Service Culture et Sport de la Province de Luxembourg) dans votre cinéma.

Montants :

- 2 à 3 salles : 1.000 €
- Plus de 3 salles : 500 €

Soutien complémentaire :

Un montant de **500€** est octroyé si, complémentairement à sa programmation classique, le cinéma met sur pied une programmation « non commerciale » (hors programmation des Centres culturels reconnus) de type ciné-club, ciné-débat d'au moins 6 séances par saison. Une séance thématique devra être programmée chaque saison. Voici les deux thématiques imposées pour la période de septembre 2019 à juin 2021 :

- Madeleine Ozeray (kit obligatoire disponible auprès du Service Culture et Sport).
- Court-métrage soutenu par ce règlement (renseignement auprès du Service Culture et Sport).

Documents à fournir :

- Courrier de demande.
- Programmation détaillée.
- Comptes de l'année précédente.
- Budget de l'année en cours.
- Justificatifs des dépenses à hauteur du montant du subside (copie des factures et preuves de paiement). A noter sur chaque pièce « Pièce produite exclusivement à l'attention de la Province de Luxembourg, à l'exclusion de tout autre pouvoir subsidiant » + signature.



Aide à la diffusion par un soutien financier aux ciné-clubs

Soutien financier annuel aux ciné-clubs indépendants en province de Luxembourg :

Critères de recevabilité :

- Mettre sur pied une programmation « non commerciale » (hors programmation des Centres culturels reconnus ou programmation propre d'une salle de cinéma) de type ciné-club, ciné-débat d'au moins 5 séances par saison.
- Une séance thématique devra être programmée chaque saison. Voici les deux thématiques imposées pour la période de septembre 2019 à juin 2021 :
 - Madeleine Ozeray (kit obligatoire disponible auprès du Service Culture et Sport).
 - Court-métrage soutenu par ce règlement (renseignement auprès du Service Culture et Sport).
- Assurer la visibilité provinciale en apposant le logo provincial sur les différents supports promotionnels et en apposant le roll-up fourni, dans les endroits où vous mettez en place votre ciné-club.

Montants :

- 700 € pour la programmation de 5 à 7 séances par saison
- 1.000 € pour la programmation de 8 à 10 séances par saison

Documents à fournir :

- Courrier de demande.
- Programmation détaillée.
- Budget ciné-club (recettes/dépenses).
- Justificatifs des dépenses à hauteur du montant du subside (copie des factures et preuves de paiement). A noter sur chaque pièce « Pièce produite exclusivement à l'attention de la Province de Luxembourg, à l'exclusion de tout autre pouvoir subsidiant » + signature.



Aide à la production de courts-métrages

Soutien financier à la production de courts-métrages sur le territoire de la province de Luxembourg.

Double objectif:

Encourager la production de courts-métrages afin de participer à l'émergence de nouveaux talents et de favoriser la création de structures de productions et de services en province de Luxembourg.

Inciter les auteurs, les réalisateurs et les producteurs à tourner en province de Luxembourg et à traiter des sujets en lien avec le territoire.

Critères de recevabilité:

- Le projet de court-métrage doit avoir un lien évident et non anecdotique avec le territoire provincial.
- Le projet de court-métrage doit privilégier l'implication d'auteurs, de réalisateurs ou encore de comédiens et techniciens de la province de Luxembourg.
- Une part du tournage doit être faite en province de Luxembourg et être significative par rapport à la durée totale du tournage du court métrage.
- La subvention provinciale doit être dépensée à 100% en province de Luxembourg.
- Durée inférieure à 40 minutes.

Montant: 7.500 €

Les courts-métrages de fin d'étude réalisés dans le cadre d'un cursus au sein d'une Ecole supérieure de cinéma en Belgique pourront également bénéficier de la bourse.

Montant: 5.000 €

La subvention visée au présent règlement ne sera en outre octroyée au réalisateur ou au producteur du court-métrage faisant l'objet de la demande qu'à condition que la Province de Luxembourg puissent utiliser le droit de diffuser ladite oeuvre.

Documents à fournir:

- Un courrier de demande.
- Le synopsis.
- Le scénario.
- Le devis détaillé avec une évaluation des dépenses effectuées en province ainsi que le plan de financement précisant les soutiens financiers déjà obtenus.
- Le contrat du diffuseur (s'il existe).
- Une note d'intention du réalisateur
- Le CV de l'auteur et du réalisateur.
- Les références de la société de production.
- Une note détaillant les liens, retombées prévues, lieux et durée du tournage.
- Justificatifs des dépenses à hauteur du montant du subside (copie des factures et preuves de paiement). A noter sur chaque pièce «Pièce produite exclusivement à l'attention de la Province de Luxembourg, à l'exclusion de tout autre pouvoir subsidiant» + signature.

Chaque dossier sera examiné par un Comité de lecture

Ce soutien devra apparaître soit au générique de début ou de fin en y apposant le logo de la Province de Luxembourg accompagné de la mention
«Avec le soutien de la Province de Luxembourg»



Renseignements

Nathalie HEYARD

Députée provinciale en charge de la Culture

Rue Joseph Netzer 19

6700 ARLON

063/240.290

cabinet.dp.heyard@province.luxembourg.be

Service Culture et Sport Secteur Cinéma

Lindsay WAUTHIER

Palais Abbatial

Place de l'Abbaye, 12

6870 SAINT-HUBERT

061/250.176 - l.wauthier@province.luxembourg.be

